

le flash

Bulletin mensuel d'informations municipales n° 119 > octobre 2022

ville de
DIE



Vivre ensemble!



Entretien avec...

Fabienne Soudé,
conseillère municipale
installée au CM de
septembre

Qui êtes-vous ?

Mon premier contact avec Die date d'il y a cinq ans, via les rencontres de Die organisées par Écologie au quotidien. J'ai été bluffée par les paysages grandioses, l'ambiance de la ville, la vitalité, l'énergie qui s'en dégage en plus des associations, du cinéma, du théâtre... Voilà pourquoi j'ai voulu vivre ici. Auparavant, j'étais enseignante en région parisienne, coordonnatrice d'un réseau d'éducation prioritaire (REP) et je mettais en place des projets scientifiques, culturels, sociaux, qui visent la réussite éducative des élèves de la maternelle au collège. J'ai ensuite travaillé comme chargée de projets pour les parcs naturels régionaux des Baronnies provençales et du Vexin.

Pourquoi vous engagez-vous ?

J'ai pris conscience de la question environnementale à vingt ans, d'où mon premier engagement sur une liste municipale à cet âge-là. Maintenant, à la retraite, je suis engagée auprès d'associations sur l'écologie et j'anime des formations auprès des lycéens sur le dérèglement climatique avec le Laboratoire de la transition. Les ados sont très contents que l'on puisse échanger avec eux sur ces sujets. Ils sont plutôt anxieux, mais plein d'idées et de projets qu'on les aide à concrétiser.

Sur quelles actions allez-vous travailler ?

Je vais intégrer les commissions de l'économie locale sociale et solidaire, et l'enfance jeunesse. Je vais aussi travailler avec le Parc naturel régional du Vercors et la Biovallée. Je souhaite que ce travail partenarial permette à la ville de Die d'atteindre l'autonomie énergétique sur le territoire, de transformer nos pratiques alimentaires et plus largement notre façon de consommer, de limiter nos déchets, de réduire nos déplacements. De préserver enfin les ressources naturelles tout en assurant aux habitants un accès aux services essentiels.



La Véloparade a traversé le centre-ville samedi 17 septembre. Elle a fait le lien entre la Drômoise (400 bénévoles et 2 850 participants au départ !) et l'Échappée des rues, pendant les Journées du patrimoine et le Cleanup day.

**LE CHIFFRE
DU MOIS**

36

**ÉVÉNEMENTS EN DEUX JOURS À DIE
LES 17 ET 18 SEPTEMBRE. QUEL WEEK-END !**

NOS CIMETIÈRES SONT IMPORTANTS

La ville de Die est confrontée à l'obligation d'une **gestion écologique de ces espaces publics**. En effet, depuis janvier 2020, la loi interdit aux personnes privées ou publiques l'utilisation de produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides, etc.) pour l'entretien des espaces

verts, des forêts ou des promenades « accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé ». En 2021, la charge de travail de désherbage des allées gravillonnées a été de 600 heures pour le personnel communal. Cette année, des expérimentations d'engazonnement (hydromulching) de l'ancien cimetière sont en cours. Des allées en herbe à la place des allées en gravier mettront fin au désherbage et permettront un accès enfin possible pour les personnes à mobilité réduite.

Le service cimetière a établi un état des lieux



Agenda

• 18/10, 15/11, 13/12 : conseil municipal à 19h dans la salle du Conseil. Suivez la séance audio en direct (facebook mairie) ou en podcast sur mairie-die.fr

des concessions temporaires abandonnées ou en état d'abandon. Une partie de ces concessions n'ont pas été renouvelées, notamment au cimetière de Chandillon. C'est pourquoi des panneaux ont été posés sur les concessions échues, afin que les familles se manifestent auprès de la mairie. Les travaux de reprises de concessions se feront progressivement à compter de 2023/2024. Des travaux de signalétique et paysagers sont également prévus sur les deux cimetières. Une mise à jour du

règlement intérieur du cimetière est en cours. Sur le site de la ville (Vos démarches > affaires funéraires) sont en ligne les obligations réglementaires à respecter.



(RE)FILE et défile... Nous le savons tous aujourd'hui, la mode écoresponsable est une nécessité face à la surconsommation (la mode est la deuxième industrie la plus polluante). Les acteurs du textile dans tous ses états vous attendent les 11-12-13 novembre pour un week-end événement autour de trois pôles : vêtements de seconde main, filière laine et textiles éthiques. Ces journées sont organisées en partenariat avec la ville de Die, Artisans du Monde, l'association Sources et Racines, Aire Trésor, les associations caritatives Croix rouge, et Secours populaire, les magasins Histoires de fringues et Petites Pépées et la Gratifieria de Die.

Programme détaillé sur mairie-die.fr

JUSTICE DE PROXIMITÉ : DEUX NOUVEAUTÉS À DIE

Délégué du procureur : une procédure accélérée de jugement

À partir de novembre, René-Paul Roux, délégué du procureur, organise ses audiences en mairie de Die. Le délégué du procureur est chargé de mettre en œuvre les mesures alternatives aux poursuites pénales dans le cas d'infractions de faible gravité et lorsque l'auteur de l'infraction ne la conteste pas.

La conciliation de justice : simple, efficace et gratuit !

Le conciliateur de justice Jean-Louis Serreau vous reçoit sur rendez-vous à l'Espace France Service,

Quel est le rôle d'un conciliateur de justice ?

Auxiliaire de justice, assermenté auprès de la Cour d'Appel de Grenoble, nous intervenons bénévolement afin d'obtenir un accord amiable et éviter un procès. Il s'agit donc d'un mode alternatif de règlement des conflits. La saisine du conciliateur est obligatoire pour tout litige de moins de 5 000 € et sans limitation financière pour les troubles de voisinage. Mais le conciliateur n'est pas tenu par ce plafond et peut prendre en compte les litiges de montants supérieurs. Notre compétence s'exerce dans tous les domaines de la vie quotidienne à l'exception de certains conflits du travail, des affaires pénales et familiales, ainsi que des conflits avec les administrations.

Comment procède le conciliateur ?

Nous ne sommes pas là pour déterminer qui a tort ou raison. Par le dialogue, nous tentons de rapprocher les points de vue. On s'en tient uniquement aux faits et pacifions le débat, car notre objectif est de rechercher une entente entre les parties. Si nous y parvenons, nous rédigeons un constat d'accord.

Tribune libre de l'opposition

Lors du dernier conseil municipal, Madame la Maire prend la décision de taxer les propriétaires de logements vacants. Depuis 2008, aucune augmentation de la fiscalité locale n'avait eu lieu. La dernière était déjà le fait d'une mandature de Madame la Maire. « Chassez le naturel, il revient au galop. » Les motifs : Espérer une recette de 30 000 € alors que les indemnités aux élus de la majorité ont été augmentées précisément de 30 000 € par an, confirmé par la Chambre régionale des comptes. Cherchez l'erreur ! Espérer peut-être mettre sur le marché quelques logements, alors qu'il eut été si simple de poursuivre la construction des 200 logements programmés à Chanqueyras ! Cherchez l'erreur ! Et au niveau de la vie municipale, Madame la Maire nous informe de la 6^e démission au sein de sa majorité ! Que se passe-t-il au sein de cette équipe pour enregistrer une telle hémorragie en si peu de temps ?

AVEC VOUS DIE DEMAIN

Comment vous saisir ?

Il suffit de nous adresser un courrier, de téléphoner ou de nous adresser un mail. Lors de la première rencontre, le demandeur expose la situation, pièces et photocopies à l'appui. Nous prenons ensuite contact avec l'adversaire pour lui proposer un rendez-vous à trois. Vous pouvez vous faire accompagner par la personne de votre choix.

Si un accord amiable est trouvé, que se passe-t-il ?

Chacun conserve alors un exemplaire du procès-verbal de conciliation. Mais il ne s'agit que d'un simple engagement moral. Pour plus de sécurité, il est utile de faire homologuer l'accord en justice, ce qui permet d'obtenir une exécution forcée en cas d'inertie d'une des parties.

Espace France Service – 200 av. de la Clairette
Jeudi après-midi 14h-17h sur rdv : 06 61 25 73 38
ou jean-louis.serreau@conciliateurdejustice.fr

PROCHAINES RÉUNIONS DE QUARTIER

Trois rencontres publiques sont programmées à la salle Séverine-Beaumier le vendredi 18 novembre, mercredi 23 novembre et vendredi 2 décembre de 18h30 à 21h30. Elles concerneront les secteurs Ouest, Centre-ville et Est et aborderont les demandes formulées



lors des rencontres du printemps dernier, les travaux réalisés et ceux programmés, ainsi qu'une information sur le budget participatif. Vous pouvez bien sûr participer à n'importe laquelle des trois ou à toutes, en fonction de vos disponibilités.

LOUEZ SOLIDAIRE : AUCUN RISQUE LOCATIF ET DES AVANTAGES ÉCONOMIQUES



Aucun risque d'impayé, une prime à la signature, une belle déduction fiscale et une participation active à la solidarité sur le territoire : louez solidaire c'est super !

C'est un dispositif garanti par l'État qui sécurise la

relation propriétaire-locataire pour les plus fragiles par de la location/sous-location. Concrètement le CCAS de Die signe le bail avec le propriétaire du logement, assume tous les risques à ses frais (impayés de loyer, dégradation) et assure un accompagnement social des personnes qui vont sous-louer ce bien.

Les locataires bénéficient d'un suivi dont l'objectif principal sera d'intégrer un logement ordinaire auprès d'un bailleur social ou privé. Cet accompagnement s'ajuste au plus près des besoins

de la personne : démarches, santé, insertion.

Nous recherchons des logements sur le Diois d'au moins 20 m² avec espaces cuisine et salle de bain indépendants. Il s'agit d'un engagement d'au moins trois ans. Nous avons besoin essentiellement de petits logements, car la plupart des personnes qui seront orientées sont isolées.

Contact : Centre communal d'action sociale
06 09 95 44 49 – louezsolidaire@mairie-die.fr

